

Succès de l'augmentation de capital d'environ 414 millions d'euros de Compagnie Générale de Géophysique - Veritas

Paris, le 19 octobre 2012 – L'augmentation de capital en numéraire avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 26 septembre dernier par Compagnie Générale de Géophysique – Veritas (CGGVeritas) dans le cadre du financement de l'acquisition de la division Geoscience (hors librairie multi-clients et OBN) de Fugro (la « **Division Geoscience** ») a rencontré un large succès. Le montant final brut de l'opération s'élève à 413 609 320 euros et se traduit par la création de 24 329 960 actions nouvelles.

23 908 864 actions nouvelles ont été souscrites à titre irréductible représentant environ 98,3 % des actions nouvelles à émettre. La demande à titre réductible a porté sur 23 564 059 actions et ne sera en conséquence que partiellement allouée, à hauteur de 421 096 actions nouvelles.

La totalité du produit net de l'émission servira à financer une partie du prix de l'acquisition de la Division Geoscience (l'« **Acquisition** »). Le solde du prix de l'Acquisition sera (i) payé par compensation avec une créance de 225 millions d'euros sur Fugro résultant de la valeur excédentaire des apports d'activités de CGGVeritas à la Joint Venture Seabed et (ii) financé par un recours à l'endettement, sous forme d'émissions obligataires, convertibles ou non, et/ou de prêts bancaires (CGGVeritas bénéficiant d'un engagement de crédit-relais d'un syndicat bancaire d'un montant maximum de 700 millions d'euros).

La réalisation de l'Acquisition est soumise à certaines conditions suspensives usuelles pour ce type d'opérations, en particulier les autorisations des autorités de concurrence, la consultation des instances représentatives du personnel ainsi qu'à la conclusion de la transaction relative à la Joint Venture Seabed.

Si l'Acquisition n'était pas réalisée, notamment en cas d'absence de levée d'une ou plusieurs des conditions suspensives, le produit net de l'émission serait affecté en totalité au remboursement de la dette existante de CGGVeritas.

Le règlement-livraison des actions nouvelles interviendra le 23 octobre prochain. L'admission aux négociations sur le marché réglementé de NYSE Euronext à Paris (compartiment A) des actions nouvelles est également prévue le 23 octobre 2012, sur la même ligne de cotation que les actions existantes (code ISIN FR0000120164). A compter de cette date, le capital de CGGVeritas sera donc composé de 176 392 225 actions de 0,40 euro de valeur nominale chacune, soit un montant total de 70 556 890 euros.

A l'issue de cette augmentation de capital et compte tenu de sa souscription à titre irréductible à hauteur de la totalité de ses droits et de ceux d'IFP Energies Nouvelles, le Fonds Stratégique d'Investissement détient 7,06 % du capital de CGGVeritas, soit un total de 10,66% pour le concert FSI-IFPEN, qui maintient ainsi son niveau de détention et conforte sa position de premier actionnaire de la Société.

A propos de CGGVeritas

CGGVeritas (www.cggveritas.com) est un leader mondial en services et équipements géophysiques. Notre société fournit une gamme étendue de services, d'équipement sous la marque Sercel, et de solutions technologiques à une base élargie de clients opérant dans le monde entier, principalement dans le secteur de l'exploration et de la production des hydrocarbures.

CGGVeritas est coté sur Euronext Paris SA (ISIN: 0000120164) et le New York Stock Exchange (sous la forme d'American Depositary Shares, NYSE: CGV).

Contacts:

Relations Investisseurs:

Christophe Barnini

Tel: +33 1 64 47 38 11

E-Mail: invrelparis@cggveritas.com

Avertissement

Ce communiqué et les informations qu'il contient ne constituent ni une offre de vente ou d'achat ni la sollicitation de vente ou d'achat d'actions ou de droits préférentiels de souscription de CGGVeritas aux Etats-Unis ou dans une quelconque autre juridiction.

Aucune communication, ni aucune information relative à l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de CGGVeritas ne peut être diffusée au public dans un pays dans lequel une procédure d'enregistrement ou d'approbation est requise. Aucune démarche n'a été entreprise pour l'offre des droits préférentiels de souscription ou des actions nouvelles en dehors de la France dans un quelconque pays dans lequel de telles démarches seraient requises.

L'émission, l'exercice ou la vente des droits préférentiels de souscription et la souscription ou l'achat des actions nouvelles ou des droits préférentiels de souscription font l'objet, dans certains pays, de restrictions légales ou réglementaires spécifiques. CGGVeritas n'assume aucune responsabilité au titre d'une violation par une quelconque personne de ces restrictions.

Le présent communiqué ne constitue pas un prospectus approuvé par la Financial Services Authority ou par toute autorité de régulation au Royaume-Uni au sens de la Section 85 du Financial Services and Markets Act 2000.

Les droits préférentiels de souscription et les actions nouvelles mentionnés dans ce communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrés au sens du US Securities Act de 1933 et ne peuvent être offerts ou vendus aux Etats-Unis en l'absence d'enregistrement ou de dispense d'enregistrement au titre du US Securities Act de 1933. Ce communiqué est publié conformément à la Règle 135(c) du US Securities Act de 1933, tel que modifié.

Ce communiqué de presse est publié par, et sous la seule responsabilité de, CGGVeritas. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est effectuée et ne sera effectuée concernant, et les Chefs de File et Teneurs de Livre Associés ou leurs affiliés ou agents respectifs n'acceptent aucune responsabilité liée à, l'exactitude et l'exhaustivité de ce communiqué de presse ou de toute autre information orale ou écrite portée à la connaissance de, ou rendue publique à, toute personne intéressée ou ses conseils, et toute responsabilité y relative est expressément déclinée.

Les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés agissent exclusivement pour CGGVeritas et pas pour une quelconque autre personne dans le cadre de l'offre. Ils ne pourront considérer nulle autre personne (qu'elle soit ou non destinataire du présent communiqué de presse) comme étant leur client au regard de l'offre des droits préférentiels de souscription et des actions nouvelles. Les Chefs de File et Teneurs de Livres Associés ne seront responsables envers nulle autre personne que CGGVeritas en matière de protections accordées à leurs clients respectifs ou de conseils eu égard à l'offre ou à toute opération ou accord mentionné dans les documents relatifs à l'offre.